



CSA-PCS du 29 janvier 2026 COMPTE-RENDU

FO-Météo était représenté par Sébastien Delecray et Fabienne Dupont.

A l'ordre du jour de ce CSA-PCS :

- Bilans horaires, CET, heures écrêtées (Pour information)
- Bilan des VMR et point sur les dispositions indemnitaires
- Point de suivi sur la situation du CRA44 (question FO-Météo)
- Point de suivi du retex DSAC (Nickel-Chrome) (question FO-Météo)
- Validation des documents d'organisation des CRA de Roissy et Orly (question CGT)

Bilans horaires, CET, heures écrêtées (Pour information)

Bilans

Le document transmis fait apparaître :

- Une tendance à la baisse des bilans à PG, pour les prévis de MAR (à noter qu'une vacation de nuit avait été supprimée en 2022) et pour le CISMF, avec toutefois des écarts importants entre agents
- Une remontée des bilans des CP de MAR après une baisse temporaire en cours d'année
- Des bilans moyens élevés pour DSM/Aéro/Exp
- Pour les CRA, la situation d'un CRA à l'autre est très variable avec des courbes préoccupantes pour plusieurs CRA (Bâle, Roissy, Nantes, Lyon par exemple)

Certaines situations s'expliquent par des éléments objectifs. Nous souhaiterions cependant avoir des données complémentaires, min, max, médiane par exemple.

CET

Le nombre de jours déposés sur un CET au niveau de l'établissement est très élevé et représente environ 58 ETP ! Nos directions y contribuent largement. Nous considérons que cela traduit une certaine entrave à la prise de congés liée à une charge de travail qui peut être excessive. Les données du Rapport Social Unique examiné en CSA-EP vont dans ce sens.

Heures écrêtées

Là aussi, les heures écrêtées dans PEGASE dépassent selon nous le raisonnable avec 32400 heures écrêtées en 2025 (soit l'équivalent de 20 ETP environ !). Si la grande majorité des agents se font écrêter de moins de 10 heures, pour certains ce sont plus de 50 heures.

Ces nombres sont sous-estimés pour plusieurs raisons :

- Les cadres autonomes ne sont pas obligés de badger
- l'écrêtage ne porte que sur la plage de présence autorisée 7h – 20h (si des heures sont effectuées avant 07h, après 20h ou qu'une pause méridienne est inférieure à 45 minutes, celles-ci ne sont comptabilisées nulle part et n'apparaissent pas non plus dans les bilans des écrêtages)

Là aussi, quelques données complémentaires seraient utiles pour l'interprétation des résultats.

Nous considérons également que l'encadrement doit avoir un rôle d'exemplarité et qu'une banalisation de temps de travail excessif conduit à faire pression sur les agents.

Nous rappelons aussi le droit à la déconnexion. De ce point de vue, les agents ne devraient pas recevoir de mails en dehors des heures ouvrées.

Nous demandons également à disposer d'un bilan concernant les dérogations aux garanties minimales pour les services en horaires postés comme cela est prévu par l'instruction ARTT.

Bilan des VMR (Vacations de Renfort) et point sur les dispositions indemnitaires

La direction présente les mesures retenues par la DRH, consistant à indemniser les VMR réalisées par les agents en fonction de 3 seuils via le CIA ou la prime d'objectifs pour les contractuels :

- de 5 à 20 jours de mission : 200 euros bruts
- de 21 à 30 jours de mission : 300 euros bruts
- à partir de 31 jours de mission : 400 euros bruts

Quelques éléments chiffrés nous sont fournis : en 2024 et 2025, une trentaine de VMR ont été effectuées par 22 agents. La durée moyenne est d'une trentaine de jours, le minimum étant de quelques jours et le maximum de plus de 150 jours.

Comme nous l'avons exprimé en CSA-EP où ces mesures ont été présentées, notre position est la suivante : nous considérons que les VMR ne sont pas l'affaire du seul agent concerné mais impactent son service en induisant un report de charge de travail (d'autant plus si la VMR conduit à faire augmenter de façon importante le bilan de l'agent.e venu en renfort) . En conséquence, s'il doit y avoir valorisation, elle doit bénéficier à l'ensemble du service. Par ailleurs, certaines VMR représentent en elles-mêmes des opportunités, leur valorisation est donc discutable.

Concernant la mesure en elle-même, le fait de mettre en place des paliers risque de conduire à maximiser artificiellement les VMR juste sous un seuil. Une valorisation proportionnelle au nombre de jours et plafonnée éviterait ce travers.

Enfin, une distinction entre les VMR réalisées à distance et celles en mission serait souhaitable.

A suivre...

QUESTIONS DIVERSES

Point de suivi sur la situation du CRA44 (question FO-Météo)

Bertrand Lavieq (CRA44/D) présente le point de la situation.

Les travaux de rénovation du centre sont actés. Ils devraient être validés au Conseil d'Administration du 13 mars. Le cahier des charges a été élaboré avec la DLP (Direction de la Logistique et du Patrimoine) en lien avec les agents.

Les lots devraient être attribués aux entreprises début avril pour un démarrage des travaux mi-avril et une fin espérée pour fin 2026.

Retex DGAC (Nickel-Chrome) (Question FO-Météo)

Patrick Josse (DSM/D) fait un point de la situation.

Le rapport a été soumis à la DSAC et est en cours de validation. Le plan d'action va être complété et modifié. Un élément important demandé par la DSAC est la validation des compétences ATSEP par les agent.e.s intervenant sur des systèmes aéros. P. Josse explique qu'il s'agit d'exigences réglementaires déjà appliquées aux fournisseurs de services hors MF. Valérie Milon est chargée de ce sujet. Une matrice de compétences est définie. Un travail est en cours avec l'ENAC pour récupérer des supports. Les modalités de formation et d'évaluation ne sont pas précisées.

En termes de calendrier, la cible est la fin de l'année.

Des éléments doivent être communiqués aux agents et une documentation est en cours de préparation.

Compte-tenu du calendrier visé et de l'importance du sujet qui concerne les TZO, la DSI (pupitrage notamment), des postes de DSM/Aéro, nous considérons qu'un examen en CSA-EP est nécessaire dans un délai rapide.

En réponse à une question, P. Josse indique que l'exigence est que les agents soient formés pour pouvoir tenir leur poste. Il s'agit de reconnaître les acquis et les compétences, la démarche de la direction se veut pragmatique sans jusqu'au-boutisme. Une reconnaissance des compétences nécessaires en lien avec l'expérience professionnelle semblerait envisageable sans avoir recours aux modalités d'évaluation ATSEP. DSM/D indique que la direction y est favorable et vérifiera cette possibilité auprès de l'aviation civile et combien d'agent.es pourraient en bénéficier.

Les modalités de validation des compétences aéro ne sont pas modifiées, le contenu sera actualisé.

Concernant les postes supplémentaires actés par le RETEX, ils sont ouverts au cycle 1.

Validation des documents d'organisation des CRA de Roissy et Orly (question CGT)

P. Josse (DSM/D) indique que la modification du mode opératoire sur la continuité de service en cas de grève est déclinée dans les documents d'organisation des centres concernés. Cette action est pilotée par l'encadrement des centres en concertation avec les agent.e.s. Pour Orly, 10 documents sont impactés et pour Roissy, un. Ils sont en cours de signature et seront communiqués aux O.S..

Le prochain CSA-PCS aura lieu le 27 mai après-midi avec comme date de repli le 1/06 au matin.